



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

entreprises

Question écrite n° 40401

## Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme sur les revendications exprimées par la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB). Soulignant que le PTZ+ n'est aujourd'hui réservé qu'à la primo accession d'un logement neuf, à l'exception d'une acquisition dans le parc social, la CAPEB demande une réouverture du PTZ+ à l'ancien sous condition de travaux de performance énergétique réalisés dans les 2 ans suivant l'acquisition. En effet, selon elle, les travaux de performance énergétique réalisés au moment d'une mutation sont plus efficaces. Il serait très heureux de connaître son avis à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40401

**Rubrique :** Commerce et artisanat

**Ministère interrogé :** Artisanat, commerce et tourisme

**Ministère attributaire :** Cohésion des territoires

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [22 octobre 2013](#), page 10949

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)